

AED, AESH, CONTRACTUELS,...

FACE A LA PRÉCARITÉ,

COMMENT DÉFENDRE SES DROITS DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?



Stage syndical

Jeudi 16 mai 2019

9H-17H

STRASBOURG

**Maison des syndicats
(Salle B, 1^{er} étage)**

Stage syndical ouvert à tous les personnels, sans condition de statut de la maternelle à l'université.

Pour s'inscrire, il suffit d'effectuer ta demande avant le 16 avril 2019 auprès de l'inspecteur dans le premier degré, à la rectrice par voie hiérarchique dans le second degré et au président de l'université dans l'enseignement supérieur en passant par ton chef direct. Il faut enfin nous prévenir de ta présence (sudeducalsace@gmail.com). Retrouves nos modèles de lettre ici : <http://sudeducalsace.info/spip.php?article1224>

Sud Education Alsace

c/o Solidaires Alsace

1 rue Sédillot

67000 Strasbourg

sudeducalsace@gmail.com – www.sudeducalsace.info

éducation
Sud ALSACE
Union
syndicale
Solidaires

DANS L'ÉDUCATION NATIONALE, 1 PERSONNEL SUR 4 EST CONTRACTUEL !

Les statuts de la fonction publique sont de moins en moins la norme dans le service public d'éducation. Avec la multiplication des contrats : CDD, AED, AESH/AVS, CUI/CAE, services civiques, ... le nombre de personnels non titulaires augmente considérablement.

Aux inégalités statutaires et de salaires (entre personnels administratifs, techniques et enseignants) s'ajoute de plus en plus la précarisation des statuts. Celle-ci répond à un projet politique cohérent de mise en concurrence et de réduction des capacités de mobilisation à l'instar de ce que l'on retrouve aujourd'hui dans le système capitaliste : diviser les personnels et éloigner les plus précaires des équipes syndicales, à même d'assurer une défense collective, en vue de mettre au pas l'ensemble des revendications.

A plusieurs reprises, l'État a été condamné pour pratiques illégales envers les précaires grâce aux mobilisations et actions juridiques mises en œuvre par les syndicats Sud Education.

Ainsi, face à la précarité, comment défendre ses droits dans l'éducation nationale ?

Programme :

9h : accueil des stagiaires

9h30-12h : les différents contrats précaires dans l'EN

12h : repas autogéré (auberge espagnole)

14h -17 h : comment se défendre (ateliers en fonction du nombre de participant.e.s) ?

Chaque personnel de l'EN dispose de 12 jours de formation syndicale par an. Il suffit pour cela de faire sa demande au plus tard un mois avant la date du stage. Une absence de réponse moins de 15 jours avant le stage vaut acceptation de la part de la hiérarchie. C'est un droit qui s'use que si on ne s'en sert pas !

Sud Education Alsace

c/o Solidaires Alsace

1 rue Sédillot

67000 Strasbourg

sudeducalsace@gmail.com – www.sudeducalsace.info

